

DE ROUCK GEOMATICS

Société anonyme
Drève Richelle 161 A
1410 Waterloo
B.C.E. : 0454.471.031
(Ci-après, « la Société »)

<p>Rapport spécial du Conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 novembre 2009, établi en vertu de l'article 633 du Code des sociétés</p>

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article 633 du Code des sociétés, le Conseil d'administration de la Société a décidé, après avoir constaté lors de sa réunion du 30 octobre 2009 que l'actif net de la Société était inférieur à la moitié du capital social de la Société, de porter à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 26 novembre 2009, la question de la dissolution éventuelle de la Société.

1. Article 633 du Code des sociétés :

En vertu de l'article 633 du Code des sociétés, si, par suite de perte, l'actif net est réduit à un montant inférieur à la moitié du capital social, l'assemblée générale doit être réunie dans un délai n'excédant pas deux mois à dater du moment où la perte a été constatée ou aurait dû l'être en vertu des obligations légales ou statutaires, en vue de délibérer, le cas échéant, dans les formes prescrites pour la modification des statuts, de la dissolution éventuelle de la société et éventuellement d'autres mesures annoncées dans l'ordre du jour. Le Conseil d'administration justifie ses propositions dans un rapport spécial tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société quinze jours avant l'assemblée générale. Si le Conseil d'administration propose la poursuite des activités, il expose dans son rapport les mesures qu'il compte adopter en vue de redresser la situation financière de la société.

En date du 30 octobre 2009, le Conseil d'administration de la Société a constaté qu'il résultait des comptes de la Société arrêtés au 30 septembre 2009 que l'actif net de la Société s'élevait à 112.934,72 €, soit moins de la moitié du capital social de la Société, qui s'élève à 291.303,83 €.

Par conséquent, le Conseil d'administration a pris la décision de porter à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 26 novembre 2009 la question de la dissolution éventuelle de la Société. Le Conseil d'administration est cependant d'avis qu'il y a lieu de proposer à l'assemblée générale la poursuite des activités, en conséquence de quoi il entend exposer dans le présent rapport les mesures qu'il compte adopter en vue de redresser la situation financière de la société.

2. Analyse de la situation de la Société

La période 2007-2009 aura été particulièrement charnière pour la Société, laquelle aura connu la restructuration de novembre 2007, la fusion des entités composant le groupe, la réunification des équipes, la simplification des procédures, l'externalisation de la logistique qui, la fusion des banques de données, le repositionnement de la Société sur le segment du loisir-tourisme de proximité...

En conséquence de ces différentes mesures, en juin 2009, et pour la première fois depuis trois ans, l'EBITDA semestriel de la Société est devenu positif d'environ 80.000€, signe que la Société avait atteint un pallier de coûts fixes en rapport avec ses revenus. Toutefois, les dettes du passé paralysaient toujours la Société dans ses choix d'expansion, tant et si bien que la Société a sollicité (et obtenu) du Tribunal de Commerce de Nivelles le bénéfice de la réorganisation judiciaire.

Il n'en reste pas moins que la situation est actuellement difficile, du fait du retrait du factoring (impact : 75% de 45 jours de ventes B2B, soit environ 100 k€ de préfinancement), du besoin de préfinancer les fournisseurs au lieu des délais de paiements habituels de trois mois (impact estimé à 75 k€). Se greffent sur ces difficultés des ventes en déclin du fait de la crise économique actuelle, et la décision du Conseil d'administration, par précaution, de pratiquer de nombreux provisionnements dégradant significativement le compte de résultats. En résultent les chiffres suivants au 30 septembre 2009 :

COMPTE DE RESULTATS	Codes	Période du		Cumul période du
		01/01/2009 au 30/06/2009	01/07/09 au 30/09/09	01/01/2009 au 30/09/2009
		0		
I. Ventes et prestations	70/74	1 529 191,97	506 360,26	2 035 552,23
A. Chiffre d'affaires	70	1 204 950,95	404 713,28	1 609 664,23
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	71	-	-	-
C. Production immobilisée	72	-	-	-
D. Autres produits d'exploitation	74	324 241,02	101 646,98	425 888,00
II. Coût des ventes et des prestations	60/64	1 771 759,40	683 211,68	2 454 971,08
A. Approvisionnements et marchandises	60	432 273,04	98 913,75	531 186,79
1. Achats	600/8	473 407,53	81 401,13	554 808,66
2. Variation des stocks	609	41 134,49	17 512,62	23 621,87
B. Services et biens divers	61	572 294,21	303 670,23	875 964,44
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	424 660,71	167 651,20	592 311,91
D. Amortissements et réduction de valeur sur frais d'établissement, sur immobilis. Incorpor. et corpor.	630	228 461,57	106 822,90	335 284,47
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4	94 115,68	-	94 115,68
F. Provisions pour risques et charges	635/7	-	-	-
G. Autres charges d'exploitation	640/8	19 954,19	6 153,60	26 107,79
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-	-
III. Bénéfice d'exploitation	70/64	-	-	-
Perte d'exploitation	64/70	242 567,43	176 851,42	419 418,85
IV. Produits financiers	75	54,74	240,76	295,50
A. Produits des immobilisations financières	750	-	-	-
B. Produits des actifs circulants	751	54,74	8,31	63,05
C. Autres produits financiers	752/9	-	232,45	232,45
V. Charges financières	65	22 535,14	7 133,83	29 668,97
A. Charges des dettes	650	16 478,40	3 981,43	20 459,83
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que II. E.	651	-	-	-
C. Autres charges financières	652/9	6 056,74	3 152,40	9 209,14
VI. Bénéfice courant avant impôts	70/65	-	-	-
Perte courante avant impôts	65/70	265 047,83	183 744,49	448 792,32
VII. Produits exceptionnels	76	2 477,33	0,50	2 477,83
VIII. Charges exceptionnelles	66	918 668,14	232 521,78	1 151 189,92
IX. Impôt sur le résultat (+) (-)	67/77	7 047,21	1,25	7 048,46
X. Bénéfice de l'exercice	70/66	-	-	-
Perte de l'exercice	66/70	1 181 238,64	416 265,77	1 597 504,41

3. Perspectives

Le Conseil d'Administration estime néanmoins qu'il y a lieu de ne pas dissoudre la Société et de poursuivre son activité. Pour redresser la situation financière de la Société, le Conseil d'administration de la Société propose les mesures suivantes :

- **Renforcement des fonds propres de la Société par une augmentation de capital d'un montant de 44.082,72€ majoré d'une prime d'émission de 81.917,28 €**

La Société connaît un besoin urgent de financement à très court terme de 125.000 €. Par conséquent, le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de procéder à une augmentation de capital avec suspension du droit de souscription préférentielle, pour un montant de 44.082,72€ majoré d'une prime d'émission de 81.917,28 €.

Cette augmentation de capital aura pour objectif :

1. de satisfaire aux besoins futurs de la Société de financement à court terme ;
2. de rassurer les marchés, et notamment les partenaires financiers, sur la volonté des actionnaires actuels de soutenir la Société ;

3. de conforter les créanciers sursitaires dans leur perception que la Société a un futur après le vote sur le plan de réorganisation judiciaire de la Société qui aura lieu le 21 décembre 2009 devant le Tribunal de commerce de Nivelles.

La suppression du droit de souscription préférentielle est justifiée par l'intérêt, pour la Société, d'agir rapidement et, si possible avant le dépôt du plan de réorganisation judiciaire de la Société le 4 décembre 2009 d'une part, et pour éviter la lourdeur d'une procédure en souscription publique alors que la Société connaît des besoins urgents de trésorerie d'autre part. Cette suspension du droit de préférence fera l'objet d'un rapport ad-hoc visé par les articles 596 et 598 du Code des sociétés.

- **Focus du management de la Société sur l'approbation des créanciers sursitaires de la Société sur le plan de réorganisation judiciaire de la Société**

Afin d'obtenir le vote favorable des créanciers de la Société sur son plan de réorganisation judiciaire et ainsi assurer la continuité de la Société, le management de la Société entend se focaliser dans les prochaines semaines sur la rencontre des principaux créanciers sursitaires de la Société, afin d'obtenir leur engagement à voter en faveur du plan de réorganisation judiciaire de la Société proposé par celle-ci lors de l'audience du 21 décembre 2009 devant le Tribunal de commerce de Nivelles.

- **Evolution de la gamme verte de la Société**

La Société privilégie le développement de sa gamme de ballades sur tous supports : vélo, motos, bateau et randonnées. Grâce à l'acquisition du Loricq, la réalisation de nouvelles cartes est nettement accélérée. En 2010, 280 nouvelles ballades vélo, 48 nouvelles ballades piétons/ randonnées et un Atlas des voies navigables de Belgique enrichiront la gamme verte. Les ballades seront téléchargeables individuellement sur le site Web de la Société moyennant paiement. La Société se constitue ainsi un portefeuille de contenu important dans le domaine des loisirs en Belgique. Les ventes seront réalisées dans le réseau historique (2.000 points de ventes) mais aussi auprès des nouveaux réseaux ouverts fin 2009 (réseau moto Bike design de 650 magasins spécialisés et les press shops représentant 500 librairies) et courant 2010 (les 150 ANWB néerlandaises).

L'ambition de la Société sur cette gamme de produits 'verts' est de diversifier ses éditions dans le domaine des cartes 'ballades' et des guides, et de les commercialiser sur la Belgique et les pays limitrophes via les réseaux généralistes (grandes surfaces, pompes à essence, librairies de toutes tailles) et spécialisés (magasins de vélo, moto, clubs nautiques,...).

- **Développement stratégique 2010 : mise en œuvre de la phase II**

L'objectif de la Société à cet égard est de créer une communauté de membres sur Internet. Les avantages d'une telle stratégie sont multiples, principalement financiers dans un modèle de revenu où l'utilisateur final paie environ 2/3 du produit au réseau et seulement 1/3 à l'entreprise qui produit. La stratégie de nouveaux produits la Société s'articule autour des trois pôles suivants :

- **Refonte du site Web** : actuellement, grâce à la zone « itinéraire », le site de De Rouck génère environ 1.5 million de pages vues par mois pour une moyenne de 100.000 visiteurs uniques. Dans le cadre d'un contrat avec Produweb, le site devient une plateforme de e-commerce gérée au départ de la Société avec une offre spécifique pour les membres. Des actions ponctuelles seront menées toutes les semaines de manière à soutenir l'idée que pour organiser son week-end, il faut aller sur www.derouck.com. La mise en ligne est prévue pour janvier 2010 avec lancement officiel en mars 2010 ;
- **Escapack®** : l'idée est de combiner en un seul coffret week-end des *vouchers* offrant des nuitées, des activités, des restaurants et des bons d'achat. Réunis sous le label déposé Escapack®, ces vouchers seront commercialisés dès mars 2010 au travers du réseau de distribution que possède la Société. Actuellement, les provinces de Namur et d'Anvers sont en phase de réalisation, Bruxelles et les Ardennes devant suivre. Surfant sur la vague des produits Bongo ou Viva Box, l'Escapack® est l'évolution suivante du guide ou de la carte, qui consiste à offrir le 'pack week-end' complet ;

- **Gratuit** : encore au stade de projet, l'idée est d'offrir des cartes des divers pays d'Europe sur un principe de distribution en grande quantité (1 million d'exemplaires) avec si possible l'appui de Metro. Rossel est contacté sur ce projet. Une offre de classeur gratuit regroupant les fiches sera intégrée moyennant inscription comme membre sur le site. Le lancement est fixé au second semestre 2010, pour une question d'organisation interne.

Deux personnes sont affectées à la mise en œuvre de ces trois projets. L'objectif chiffré, mais non encore validé, est d'atteindre un volume additionnel de 10% des ventes via le site web et de réaliser un objectif de ventes de 3.000 Escapack® en 2010.

Ces différentes mesures, combinées à une croissance progressive des ventes des produits développés par la Société, devraient permettre de redresser la situation financière de la Société, ce qui devrait également conduire à un redressement des fonds propres de la Société.

Etabli en séance du Conseil d'administration du 30 octobre 2009.

Pour le Conseil d'Administration,



Jokari sprl, administrateur-délégué,
Représentée par son représentant permanent,
Monsieur Alain van Gelderen